

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU DE LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

**Séance du jeudi 5 mai 2022**

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 28 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ - Christian AMIRATY - Philippe ARDHUIN - François BERNARDINI - Gérard BRAMOULLE - Christian BURLE - Emmanuelle CHARAFE - Gaby CHARROUX - Georges CRISTIANI - Olivier FREGEAC - David GALTIER - Gerard GAZAY - Jean-Pascal GOURNES - Didier KHELFA - Arnaud MERCIER - Danielle MILON - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Didier PARAKIAN - Serge PEROTTINO - Catherine PILA - Henri PONS - Didier REAULT - Georges ROSSO - Michel ROUX - Martine VASSAL - Yves VIDAL - David YTIER.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Daniel GAGNON représenté par Danielle MILON - Roland GIBERTI représenté par Gerard GAZAY - Nicolas ISNARD représenté par Didier KHELFA.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Philippe GINOUX - Éric LE DISSES - Véronique MIQUELLY - Amapola VENTRON.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

**MOB-024-11563/22/BM**

### ■ Attribution d'une subvention à l'association La Maison de l'Emploi de Marseille pour 2022 - Approbation d'une convention 19728

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

Dans le cadre des enjeux identifiés notamment par son Agenda de la Mobilité et son Plan de Mobilité, la Métropole Aix-Marseille-Provence s'engage en faveur des mobilités durables et alternatives.

La Métropole Aix-Marseille-Provence souhaite favoriser les démarches visant à faciliter toutes les formes de mobilité permettant l'accès à l'emploi, par la mise en place d'un soutien financier. Ce soutien, participe au développement et à la promotion des mobilités durables concourant à l'insertion et l'accès à l'emploi, également regroupés sous le terme de Mobilité Sociale ou Inclusive.

L'association La Maison de l'Emploi de Marseille (MDEM) créée en 2006, a pour objectif l'accompagnement vers l'emploi et l'insertion professionnelle. Dans le cadre de ses objectifs, elle porte depuis 2010 un ensemble d'actions tournées vers la mobilité durable, visant à promouvoir les mobilités à destination d'un public en recherche d'emploi ou d'insertion professionnelle, en se rapprochant des employeurs potentiels notamment par des démarches spécifiques à des filières ouvertes aux actions d'insertion de la MDEM.

L'association assure la promotion, l'accompagnement et l'incitation à l'usage de toutes les mobilités adaptées à son public, en pratiquant également un travail de cohésion entre différents acteurs et leurs services en matière de mobilité inclusive.

L'association s'engage à réaliser en 2022 dans le cadre de cet objet, un programme d'actions autour de trois axes principaux :

- La Centrale de mobilité dédiée aux publics en insertion et aux salariés précaires :  
Accompagnement mobilité dédié aux salariés précaires et personne en insertion, décomposé en aides pédagogiques aux freins psycho-sociaux, diagnostics et ateliers mobilité, aides matérielles, accompagnements à la conduite, aides à l'abonnement à des transports collectifs, ainsi que des aides matérielles ponctuelles. Près de 4000 personnes ont été suivies par les conseillères mobilité ancrées sur les Quartiers Politique de la Ville de La Bricarde, La Castellane, Saint-Mauront Parc Bellevue depuis 3 ans.
- Des actions de sensibilisation, d'intelligence collective et d'outillage des professionnels et des entreprises dont notamment un « Meet-up » mobilité sur la Mobilité Inclusive Durable.
- Des actions d'information du grand public sur l'offre de services dédiée des opérateurs de mobilité du territoire (par exemple Village de la mobilité).

Le déploiement de ce programme d'actions qui s'appuie sur la mise à disposition de trois emplois à plein temps, a fait l'objet d'une demande de subvention par l'association pour l'année 2022, d'un montant de 90 000 euros.

En cohérence avec la politique de soutien aux associations chargées du développement des mobilités durables, afin de consolider et poursuivre le déploiement du plan d'actions en faveur de l'accès à l'emploi et d'une meilleure mobilité pour l'insertion professionnelle, la Métropole Aix-Marseille-Provence souhaite continuer à soutenir la Maison de l'Emploi de Marseille en lui attribuant une subvention spécifique de 80 000 euros au titre de l'année 2022 portant sur ces actions,

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

#### **Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,**

#### **Vu**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n°HN 001-8073/20/CM du Conseil de la Métropole du 17 juillet 2020 portant délégation de compétences du Conseil au Bureau de la Métropole ;
- La délibération n° FBPA 029-8299/20/CM du Conseil de la Métropole du 31 juillet 2020 relative à l'approbation du règlement budgétaire et financier de la Métropole Aix-Marseille Provence ;
- L'avis de la commission de suivi et cohérence des subventions aux associations,

#### **Où le rapport ci-dessus**

#### **Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,**

#### **Considérant**

- L'engagement de la Métropole Aix-Marseille-Provence, en faveur d'une amélioration de la mobilité de ses habitants
- Les actions de la Métropole Aix-Marseille-Provence en faveur de la mobilité inclusive et de l'insertion par l'emploi sur son territoire.

## **Délibère**

### **Article 1 :**

Est attribuée une subvention de fonctionnement spécifique à l'association La Maison de l'Emploi de Marseille pour un montant de 80 000 euros pour ses actions d'accompagnement à la mobilité inclusive sur le territoire de la Métropole Aix-Marseille-Provence.

### **Article 2 :**

Est approuvée la convention ci-annexée avec l'association La Maison de l'Emploi de Marseille.

### **Article 3 :**

Madame la Présidente de la Métropole ou son représentant est autorisé à signer cette convention et tous les documents y afférents.

### **Article 4 :**

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget annexe transport 2022 de la Métropole Aix-Marseille-Provence : Sous politique A710 - Nature 6574 pour 80 000 euros

Cette proposition mise aux voix est adoptée

Certifié Conforme,  
Le Vice-Président Délégué,  
Transports et Mobilité Durable

Henri PONS